

Gravure à l'eau-forte

DISSERTATION ELEMENTAIRE

SUR LA

GRAVURE A L'EAU-FORTE
& LES ETATS DE PLANCHES

Par M. E. NICOLLE

Peintre et aqua-fortiste, membre résidant

OFFICIER D'ACADEMIE

Admis à l'exposition universelle de 1878
section artistique de la gravure

(lu à la Séance publique de la Société libre d'Emulation
du Commerce et de l'Industrie le 19 février 1885, grande
salle de l'hôtel-de-ville, et publié dans le Bulletin de la
Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie
de la Seine-Inférieure, exercice 1884-1885 (première
partie), pages 81-101, Imprimerie de Espérance Cagniard,
Rouen, 1885)



réédition 2010

Messieurs et chers Collègues,

Notre laborieuse Société a possédé l'illustre graveur H. Langlois, dont je fus quelques semaines l'élève, dans mon enfance, aux derniers jours de sa laborieuse et trop courte carrière (1777-1837). C'est ce qui m'encourage à vous entretenir de l'art auquel il doit sa réputation.

Que d'essais malheureux pour les débutants sans guides, à la recherche, à la réinvention gratuite de la gravure à l'eau-forte, dont la vogue inouïe démontre la valeur artistique ! Accidents multiples sur des vernis fantaisistes, sur leur travail inexpérimenté de gravure et finalement sur la morsure, des montagnes à franchir, alors qu'une petite explication élémentaire, surtout élémentaire, met instantanément à l'abri d'une grande partie de ces tribulations, en renseignant sur le procédé, les meilleurs outils, les matériaux, que l'on trouve si facilement [1].

Quant au collectionneur, son premier problème à résoudre est celui-ci : Qu'est-ce qu'un état de planche ? – Qu'est-ce qu'une gravure avant la lettre ?

A cette question, qui m'a souvent été posée, on ne peut répondre d'une manière satisfaisante que par la démonstration en règle des procédés de la gravure ; démonstration assez aride, assez longue, bien que sommaire, où, néanmoins je m'engage sans hésitation, avec le désir et l'espérance de m'exprimer assez clairement pour rendre quelque service aux personnes que la gravure peut intéresser, et elles sont nombreuses.

En effet, le goût des œuvres d'art est aujourd'hui général [2] ; mais si le tableau n'est pas à la portée de toutes les bourses, la gravure, aux allures d'ordinaire plus modestes, s'adresse à une clientèle étendue, qui peut, à frais limités, se créer des musées fort attrayants et y trouver de bonnes leçons et de profondes satisfactions artistiques.

N'acheter que ce qui séduit, c'est la règle vraie et unique des amateurs dignes de ce nom ; pourtant, il est bon d'être éclairé sur la valeur matérielle de l'œuvre d'art.

Permettez-moi, à propos de cette question, deux anecdotes :

En 1882, un marchand parisien vendit à un de nos plus célèbres graveurs, moyennant 3000 F, quatre eaux-fortes de Rembrandt, parmi lesquelles se trouvait celle représentant Jésus guérissant les malades, connue sous le nom de la Pièce aux cent

florins. Cette pièce portait à tort la mention de premier état.

Un procès fut engagé par l'acheteur, demandant la nullité du contrat. Je vous ferai grâce de tous les considérants du jugement, bien que je les aie sous les yeux. Qu'il me suffise de vous rapporter que le tribunal, prenant en considération décisive la science artistique de l'éminent acheteur et la bonne foi du marchand, maintint la validité de la vente.

Le Journal des Arts, de Ch. Dalligny, ajoute : « La gravure de la Pièce aux cents florins, en premier état, est excessivement rare. On n'en connaît guère que huit exemplaires incontestés : deux sont au British Museum ; les musées de Paris, Amsterdam et Vienne en possèdent chacun un ; un sixième appartient au duc de Buchleuch ; un septième à M. Holford ; le huitième, enfin, est depuis 1867, entre les mains de M. E. Dutuit, de Rouen, qui l'a payé, dit-on, 29500 F.

« Aujourd'hui, la Pièce aux cents florins, si elle passait en vente, pourrait atteindre de 30 à 40000 F ! »[3]

Certes, mieux vaut tard que jamais. Cependant, ne trouvez-vous pas comme moi, Messieurs, qu'il est profondément regrettable pour Rembrandt van Rhyn, déclaré en 1636 insolvable et contraint de vendre sa maison, son mobilier, son atelier, j'ajouterai même, pour l'honneur de ses contemporains, que

cette mythologique pluie d'or ne soit pas de son vivant tombée, en partie au moins, sur ses œuvres merveilleuses !

En 1861, le hasard me conduisit rue de Rivoli, auprès de la tour Saint-Jacques, dans un déballage à allures quasi-foraines : Marchant, alliance des arts.

Sous de véritables montagnes de romances, morceaux de piano, lithographies, enluminures, le tout au rabais et à prix fixe, disparaissaient six vastes tables surchargées de ces multiples manifestations artistiques, et, dans un tout petit coin, bien modeste, se dissimulait un lot de deux cents Meryon au moins, sans compter les Ch. Jacque et d'autres illustres depuis, premier, deuxième états avant et après la lettre, 35 centimes pièce, pas le prix du tirage !

Le malheur voulut qu'à ce moment, ma bourse de voyage fût des plus maigre ; je me bornai forcément à l'emplette de quelques épreuves.

Que n'ai-je acheté en bloc tous les Meryon ! Je rendais, en stimulant ainsi le vendeur, un précieux service à ce pauvre Charles Meryon, qui, en 1868, mourait fou, sous le poids de l'indifférence publique, après avoir, dans un moment de désespoir, détruit tous ses cuivres, et ce service était une magnifique affaire non seulement d'art, mais d'argent ; car les Meryon sont cotés aujourd'hui 150 F, au minimum, surtout depuis l'exposition du Black and white de

Glasgow, en 1882. Soit, pour 70 F, une trentaine de mille francs !

Dans la gravure, deux procédés fort différents dans l'exécution, quoique assez semblables par leurs résultats sont en présence : la gravure sur métal et la gravure sur bois.

Le premier consiste à dessiner en creux, sur le métal, tout ce qui doit être fixé sur le papier.

Le second exige un travail diamétralement opposé : tout ce qui doit apparaître à l'épreuve est ménagé sur le bois et l'échoppe enlève soigneusement toutes les parties que le rouleau de l'imprimeur ne doit pas atteindre.

Alors que les livres fort rares et fort chers étaient écrits sur des feuilles de parchemin, il se vendait de grossières images, que l'on obtenait en pressant sur une feuille de papier ou de parchemin une sorte de cachet en bois, représentant le dessin en relief. Avec un tampon et de l'encre grasse, se fabriquaient alors les premières images, les premières gravures.

C'est en adaptant ce procédé à toutes les lignes d'une page, que Gutenberg inventa l'imprimerie, découverte d'une importance incalculable qui fut presque immédiatement suivie de la typographie, c'est-à-dire de l'imprimerie en caractères mobiles, car le Psautier de Mayence, de Furst et Scheffer,

première œuvre de la typographie, est de 1457. Cependant on vient de vendre à Londres 4950 livres ou 123750 F un livre de Furst et Scheffer : *Psalmorum codex cum Hymnis*, daté de 1449 [4].

La gravure sur bois a le droit d'aînesse. Le Saint-Christophe de 1423 passa longtemps pour le plus ancien monument de la gravure, jusqu'à ce qu'une estampe de 1418, découverte par le baron de Reifenberg, reculât de cinq années la date de l'invention [5].

[pour voir l'ensemble de ce texte](#)

[merci de vous rendre sur la page des téléchargements
des](#)

éditions Nanga

www.nanga.fr/edition/tele/liste.htm